

MEURICE (*Édouard-Charles-Ernest*), Magistrat (Gand, 2.8.1867-... ?, 11.1922).

Il figure parmi les magistrats de la première heure. Ayant conquis son diplôme de docteur en droit à l'Université libre de Bruxelles, il s'engagea au service de l'État Indépendant du Congo et partit le 6 septembre 1896. Il fit son apprentissage auprès du tribunal de première instance de Boma et, en qualité de substitut suppléant, résida dans le Bas-Congo, mais sa santé se ressentit bientôt du climat et il dut rentrer au pays en décembre 1897. Il reprit cependant le chemin de l'Afrique en novembre 1898 et, à son arrivée, fut désigné pour l'intérieur. Jusqu'en 1901, il remplit les fonctions de substitut près le tribunal territorial de Lusambo.

Au début de son séjour dans le Kasai, la région se ressentait encore de la révolte des soldats Batetela. Elle avait heureusement été confiée à un excellent administrateur, le commandant Pimpurniaux, qui en récompense de ses services fut nommé commissaire général en 1902. Meurice se trouvait constamment en rapport avec le chef du district car celui-ci présidait le tribunal de Lusambo. Il fut ainsi à bonne école et plus tard il aimait à rappeler le souvenir de ce fonctionnaire énergique et droit, mais pas toujours commode.

Ayant été nommé magistrat à titre définitif par décret du 1^{er} juin 1901, Meurice fit un troisième séjour au Congo de 1902 à 1904. Il le fit encore dans l'intérieur mais dans une région différente : il dirigea successivement les parquets de Stanleyville et de Basoko.

A son quatrième séjour, commencé en novembre 1905, il redevint un résident du Bas-Congo et fut attaché pendant deux ans à la direction de la Justice à Boma. Il fit son cinquième et dernier séjour au Katanga où il termina sa carrière en juin 1913 comme substitut près le tribunal de 1^{re} instance d'Élisabethville.

D'origine hennuyère, Meurice laissa le souvenir d'un gai compagnon et d'un homme intelligent, mais le peu de soin qu'il apportait à sa santé et son insouciance foncière ne lui permirent pas de donner sa mesure.

Distinctions honorifiques : chevalier de l'Ordre du Lion et Étoile de services avec quatre raies. —

29 avril 1954.
F. Dellicour.

Bulletin de l'Association des Vétérans Coloniaux, novembre 1939.